



# AVIS PUBLIC

---

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-02 POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 8, RUE DE LA MONTAGNE

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil prévue le 22 avril 2024 à 20 h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au 8, rue de la Montagne (lot 3 098 975 au cadastre du Québec) à Ville-Marie.

Cette demande de dérogation mineure consiste à corriger l'irrégularité suivante qui ne respecte pas les marges de recul prescrites par le règlement de zonage n° 458 :

- relativement à la position de l'agrandissement de l'entrée de la résidence principale dont la marge de recul avant se situe à des distances de 4,40 mètres de la limite avant du terrain de la propriété alors qu'elle devrait se situer à une distance de 6,00 mètres

Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande. Celle-ci est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 4 avril 2024.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

---

## Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie et en l'affichant aux endroits requis le 4 avril 2024 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 9 avril 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 avril 2024.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière